

**Situation transfrontalière de l’Outaouais et de l’Est ontarien :  
impacts et opportunités**

**Protection de l’environnement et  
développement durable : une priorité  
transversale et un outil de développement  
économique pour le territoire transfrontalier**



Observatoire  
du développement  
de l’Outaouais

Avec la participation financière de :

Québec 

**Pour citer ce document :**

Gagnon, Lynda (2021). **Protection de l’environnement et développement durable : une priorité transversale et un outil de développement économique pour le territoire transfrontalier.** Dans C. Doucet (dir.), *Situation transfrontalière de l’Outaouais et de l’Est ontarien : impacts et opportunités*, Observatoire du développement de l’Outaouais, <https://odooutaouais.ca/projets-majeurs/situation-frontalieres-de-loutaouais/>

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Un riche patrimoine naturel qui contribue à la qualité de vie exceptionnelle dans le territoire transfrontalier .....	3
2.1	Le développement durable : une priorité transversale et un outil de développement économique .....	4
3.	L'environnement : une priorité pour plusieurs organisations de part et d'autre de la rivière	6
3.1	La résilience aux changements climatiques : une priorité au niveau politique en Outaouais .....	7
3.2	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) : un acteur clé en Outaouais .....	7
3.3	Un réseau d'OBNL et de groupes citoyens de part et d'autre de la rivière .....	8
3.4	Les gouvernements municipaux : des acteurs aux premières loges des changements climatiques .....	8
3.5	Les organismes impliqués dans la gestion intégrée des ressources en eau .....	9
3.6	La Commission de la capitale nationale, seule structure officielle de gouvernance transfrontalière .....	10
4.	Gatineau et Ottawa : des démarches en parallèle pour agir sur des enjeux communs.....	11
4.1	Deux villes, deux provinces, un même combat .....	12
4.2	Des outils pour faire face à l'urgence climatique .....	15
5.	Des actions concertées pour faire face aux enjeux environnementaux et climatiques : le cas de la rivière des Outaouais .....	16
5.1	La rivière des Outaouais : un rôle socioéconomique, culturel et environnemental essentiel dans la région.....	17
5.2	Garde-rivière des Outaouais : un acteur majeur de la coopération transfrontalière....	19
5.3	Autres structures et acteurs impliqués dans la gouvernance transfrontalière de l'eau	21
5.3.1	Comité conjoint Ontario-Québec sur la gestion de l'eau .....	21
5.3.2	Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais .....	22
5.4	La protection de l'environnement et le développement durable comme prétexte à d'autres collaborations transfrontalières .....	22
5.4.1	Le « Pacte d'amitié » entre la MRC d'Argenteuil, la MRC de Papineau et les Comtés Unis de Prescott et Russell.....	22
5.4.2	Stratégie interprovinciale de transport collectif .....	23
5.4.3	Accord de coopération environnementale de 2016 entre l'Ontario et le Québec ...	23
6.	Références .....	24

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE ET UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

## 1. Introduction

La protection de l'environnement est une valeur très importante pour l'ensemble du territoire transfrontalier. Reconnue pour ses innombrables atouts naturels, la région offre à ses habitants, urbains et ruraux, une qualité de vie exceptionnelle grâce à ses grands espaces verts, son réseau cyclable très étendu, son vaste couvert forestier et l'omniprésence de l'eau. Bien que les compétences en matière d'environnement soient partagées entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les instances municipales, et que les lois, normes et règlements puissent différer d'une province à l'autre, la protection de l'environnement demeure une préoccupation commune et un enjeu qui appelle une approche concertée plutôt que des actions isolées.

Dans cette partie, notre objectif est de démontrer le caractère à la fois transversal et transfrontalier des enjeux environnementaux à partir de quelques exemples. Un survol des principaux acteurs de part et d'autre de la rivière nous permet de présenter les collaborations transfrontalières existantes et de faire ressortir d'autres possibilités de collaboration. Enfin, nous utilisons l'enjeu de protection de la rivière des Outaouais en guise de cas type pour illustrer la complexité de la gouvernance de ce plan d'eau, les initiatives conjointes et les enjeux transfrontaliers.

## 2. Un riche patrimoine naturel qui contribue à la qualité de vie exceptionnelle dans le territoire transfrontalier

En tant qu'agglomération principalement urbaine, la région de la capitale nationale possède un patrimoine naturel d'une grande richesse qui en fait un endroit où il fait bon vivre. Du côté québécois, le parc de la Gatineau est un lieu emblématique de la région reconnu à l'échelle nationale. D'une superficie de 361 km<sup>2</sup>, le parc abrite 50 lacs, des forêts remarquables et plus de 1 600 espèces floristiques, 54 espèces de mammifères, 232 espèces d'oiseaux, 17 espèces d'amphibiens, 11 espèces de reptiles et plus de 50 espèces de poissons<sup>1</sup>. Sur l'autre rive, la Ceinture de verdure est un immense territoire de

---

<sup>1</sup> Informations tirées de Del Degan, Massé (2010), cité dans Dupras et coll. (2016).

200 km<sup>2</sup> composé de forêts, de milieux humides et de terres agricoles à l'intérieur des limites de la ville d'Ottawa. La région est de plus baignée par un bassin hydrographique complexe formé de trois rivières importantes (des Outaouais, Rideau et Gatineau) et du canal Rideau en plein cœur de la ville d'Ottawa. Ensemble, ces infrastructures naturelles créent un vaste réseau d'espaces verts qui contribue à préserver la biodiversité tout en procurant une qualité de vie et d'immenses bienfaits aux habitants de la région.

« L'environnement naturel d'Ottawa est une ressource exceptionnelle pour les résidents; il offre d'ailleurs une occasion de créer la ville de taille moyenne en Amérique du Nord la plus habitable et la plus ouverte sur le monde. »

Ville d'Ottawa, Nouveau Plan officiel. Le cadre naturel d'Ottawa, mars 2019, p. 6

« Une ville verte à la portée de la main! Ce slogan exprime bien un des éléments marquants de la qualité de vie à Gatineau. Ici, pas besoin de choisir entre ville et nature : les deux sont toujours à la portée de la main. »

Ville de Gatineau, Politique environnementale, 2008, p. 6

Les milieux ruraux en périphérie de la capitale nationale ne sont pas en reste en ce qui concerne la richesse de leur environnement naturel. En Outaouais, la Vallée-de-la-Gatineau et le Pontiac sont reconnus pour leurs grands espaces, dont plusieurs parcs très fréquentés par les amateurs de plein air, et où se déploie une nature sauvage. La Petite Nation, dans la MRC de Papineau, est davantage reconnue pour ses paysages champêtres bucoliques. On y trouve également un parc national (Plaisance) et une réserve faunique (Papineau-Labelle). Du côté ontarien, les comtés unis de Prescott et Russell constituent un territoire à vocation principalement agricole qui longe la rivière des Outaouais et est traversé par la rivière Nation Sud. Les comtés de Renfrew et de Lanark sont quant à eux baignés par un imposant bassin hydrographique et comptent de nombreux parcs provinciaux et attraits naturels.

## **2.1 Le développement durable : une priorité transversale et un outil de développement économique**

Au printemps 2018, l'ODO a effectué une tournée des territoires de l'Outaouais au cours de laquelle le développement durable est ressorti comme une valeur commune pour l'ensemble des acteurs et comme une priorité transversale. La protection de l'environnement, des habitats et de la biodiversité, dans une optique non seulement de qualité de vie mais aussi de préservation et de mise en valeur des atouts naturels de la région, est une préoccupation présente dans tous les territoires (ODO, 2018a, p. 14).

En octobre de la même année, à l'occasion du Forum des acteurs organisé sur la thématique de la réalité frontalière de l'Outaouais, une idée maîtresse s'est imposée à l'issue des discussions : le développement économique doit se faire en cohérence avec les principes du développement durable. La rivière des Outaouais, en tant que frontière tangible entre les deux provinces, mais dont le bassin versant recouvre l'Outaouais et l'Est ontarien, a particulièrement retenu l'attention des participants compte tenu de son rôle central pour l'économie de la région et des défis écologiques auxquels elle fait face. Ces discussions ont abouti au constat que les acteurs de part et d'autre de la rivière ont « un devoir de concertation en faveur de la protection de la rivière des Outaouais et, plus globalement, de la protection environnementale du territoire unifié de l'Outaouais et de l'Est ontarien » (ODO, 2018b, p. 11).

Pour les membres du Comité transfrontalier, la protection de l'environnement constitue également « un enjeu capital dans la mesure où les deux régions partagent le même bassin versant », et il y aurait lieu en conséquence « de miser sur la notion d'appartenance à un milieu naturel commun qui comporte de nombreux atouts et apporte une grande qualité de vie ». En somme, les atouts naturels de la région ajoutent une valeur ajoutée sur le plan économique. En intégrant les principes du développement durable dans les stratégies transfrontalières, on s'assure de préserver d'importants atouts qui devraient servir à créer l'image de marque de la région pour attirer de la main-d'œuvre et des entreprises, et qui procurent ainsi des avantages comparatifs à l'ensemble du territoire<sup>2</sup>.

Ces atouts offrent également une panoplie d'opportunités de développement et d'innovation :

- Dans le domaine du tourisme et du plein air, la région de l'Outaouais mise sur ses nombreux atouts naturels pour s'afficher comme « le terrain de jeu de la capitale du Canada » et se distinguer. Les ressources hydriques de part et d'autre du territoire transfrontalier offrent aussi un potentiel de développement touristique et économique qui n'est pas pleinement exploité (ODO, 2018b).
- Dans le domaine de l'agriculture, l'augmentation de la demande pour des produits locaux, de spécialité et biologiques ces dernières années, ainsi qu'un intérêt grandissant pour l'agrotourisme ont permis aux marchés locaux de connaître un certain essor des deux côtés de la rive, mais particulièrement à Ottawa.
- La transition énergétique offre également des opportunités transfrontalières intéressantes en matière de développement économique, telles que la

---

<sup>2</sup> Tiré du compte rendu de la réunion du 7 février 2020 du Comité de pilotage et de suivi du projet transfrontalier.

valorisation de la biomasse forestière pour le développement de la filière de la bioénergie, le développement de technologies propres en matière d'efficacité énergétique et la production d'hydrogène vert.

- Le développement de l'économie circulaire est une autre voie d'avenir qui pourrait donner lieu à des collaborations transfrontalières. À l'heure actuelle, Synergie Outaouais, un programme du CREDDO basé sur l'échange et la mutualisation de ressources entre entreprises, offre un accompagnement aux industries, commerces et institutions de la région pour identifier des possibilités de maillage entre entreprises et chercher des filières innovantes pour valoriser leurs matières résiduelles.
- Enfin, il importe de souligner la contribution économique des espaces verts et des attraits naturels de la région en termes de services écosystémiques (SE). À titre d'exemple, une étude sur la valeur économique de la Trame verte<sup>3</sup> de la Commission de la capitale nationale a permis d'établir que la valeur estimée sur une période de 20 ans des services fournis par les forêts, les terres agricoles, les milieux humides, les prairies et pâturages et les milieux aquatiques de la Trame verte de la CCN s'élève au total à plus de 5 milliards de dollars. « La plus grande partie de cette valeur découle des services écosystémiques non marchands tels que les habitats pour la faune, le traitement des polluants, la prévention d'événements extrêmes et la régulation du climat global, via la séquestration du carbone » (Dupras et coll., 2016, p. 6).

### **3. L'environnement : une priorité pour plusieurs organisations de part et d'autre de la rivière**

En raison de leur impact direct sur la vie des citoyens, les enjeux environnementaux intéressent tous les paliers de gouvernement, mais plus particulièrement l'administration municipale. Ils constituent aussi la raison d'être de plusieurs organismes non gouvernementaux, groupes citoyens et organismes à but non lucratif de part et d'autre de la rivière. Les communautés autochtones sont aussi des interlocuteurs clés dans ce domaine.

---

<sup>3</sup> La Trame verte de la Commission de la capitale nationale comprend le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et l'ensemble des terrains urbains qui sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

### **3.1 La résilience aux changements climatiques : une priorité au niveau politique en Outaouais**

La Conférence des Préfets de l'Outaouais (CPO) est un organisme sans but lucratif qui permet aux préfets des 4 MRC de la région et au maire de la ville de Gatineau de se réunir pour échanger et agir de manière concertée sur des enjeux d'intérêt commun, dans le but de contribuer au développement d'une vision harmonisée de la région de l'Outaouais<sup>4</sup>. Avec les manifestations de plus en plus tangibles des changements climatiques et de leurs conséquences néfastes sur la région – pluies torrentielles, inondations, tornades, canicules – la CPO juge essentiel de « placer les notions de développement durable et de protection de l'environnement au cœur de nos actions » pour atténuer l'impact de ces changements et assurer la résilience des communautés. En tant que mandataire du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la CPO soutient donc des projets qui permettent de « favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable », soit une des cinq priorités régionales<sup>5</sup>.

### **3.2 Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) : un acteur clé en Outaouais**

En tant que membre du réseau des 16 conseils régionaux de l'environnement répartis aux quatre coins du Québec, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est l'interlocuteur privilégié du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. Cet OBNL a pour mandat principal « d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région », notamment en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la conservation de la biodiversité et le développement d'une économie verte<sup>6</sup>. Le CREDDO est particulièrement impliqué dans les actions visant à faire avancer la transition énergétique, dans des projets de verdissement et d'aménagement durable des collectivités, et dans diverses initiatives d'économie durable telles que le développement de l'économie circulaire, la gestion des matières résiduelles et la mobilité durable.

---

<sup>4</sup> <https://prefetsoutaouais.ca/>

<sup>5</sup> [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/fonds\\_programmes/FARR/priorites\\_regionales\\_region\\_07.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FARR/priorites_regionales_region_07.pdf)

<sup>6</sup> <http://www.creddo.ca/a-propos>

### 3.3 Un réseau d'OBNL et de groupes citoyens de part et d'autre de la rivière

Il existe d'autres organismes de part et d'autre de la frontière qui ont une mission de protection de l'environnement. Par exemple, Enviro Éduc-Action, du côté de l'Outaouais, est un organisme à but non lucratif d'économie sociale qui réalise souvent des projets de sensibilisation et d'autres initiatives environnementales en partenariat avec la Ville de Gatineau, les MRC et le milieu de l'enseignement<sup>7</sup>. En Ontario, le Conseil de l'intendance environnementale d'Ottawa (Ottawa Stewardship Council) joue sensiblement le même rôle d'éducation et de sensibilisation. Cet organisme bénévole travaille en partenariat avec la Ville d'Ottawa, des particuliers et des communautés de partout dans la grande région d'Ottawa, le milieu scolaire ainsi que des organisations et des entreprises pour promouvoir la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement<sup>8</sup>.

D'autres groupes sont davantage axés sur la mobilisation et l'action politique. C'est notamment le cas du groupe d'action citoyenne Action Climat Outaouais, dont la mission est de « contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES) en Outaouais, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et revendiquer le droit des citoyens de vivre dans un environnement sain ». Pour ce faire, l'organisme prend position sur divers enjeux de portée nationale, provinciale et régionale, et s'emploie à travailler en concertation avec tous les acteurs du milieu pour l'avancement des causes qu'il défend<sup>9</sup>. Du côté ontarien, Écologie Ottawa est en quelque sorte le pendant ottavien d'Action Climat Outaouais. Cet OBNL s'emploie à fournir aux résidents d'Ottawa l'information et les outils nécessaires pour comprendre les enjeux environnementaux locaux et pour revendiquer des actions pro-environnement de la part de leur administration municipale, dans l'objectif de « faire d'Ottawa la capitale verte du Canada ». Écologie Ottawa milite auprès des politiciens à tous les niveaux de gouvernement (conseillers municipaux ainsi que députés provinciaux et fédéraux), entreprend des actions à l'échelle des quartiers, et travaille en partenariat avec des acteurs de tous les milieux<sup>10</sup>.

### 3.4 Les gouvernements municipaux : des acteurs aux premières loges des changements climatiques

En tant que gouvernements de proximité, les administrations municipales doivent assurer la qualité de vie des citoyens et sont donc concernées au premier chef par les enjeux

---

<sup>7</sup> Enviro Éduc-Action. [Rapport annuel 2019](#).

<sup>8</sup> <http://www.ottawastewardship.org/about-us/>

<sup>9</sup> Informations tirées du site Web de l'organisme, à <https://actionclimatoutaouais.org/>

<sup>10</sup> [https://ecologieottawa.ca/a\\_propos/](https://ecologieottawa.ca/a_propos/)



environnementaux. À ce titre, les villes de Gatineau et d'Ottawa assument donc de nombreuses responsabilités qui touchent à la protection de l'environnement et à la lutte aux changements climatiques, telles que l'aménagement du territoire, la gestion des matières résiduelles, l'approvisionnement en eau potable, ainsi que la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

Au niveau supralocal, les municipalités régionales – les MRC en Outaouais et les comtés dans l'Est ontarien – assument des responsabilités importantes en matière de protection des cours d'eau et des milieux humides, et sont chargées de la gestion des matières résiduelles. Elles se dotent d'outils pour protéger l'environnement et faire face aux enjeux climatiques au moyen notamment de leur schéma d'aménagement et de développement ou Plan officiel. En Outaouais, la MRC de Pontiac a adopté une Politique environnementale, réalise un inventaire de ses émissions de GES et a un plan d'action pour réduire ces émissions.

### **3.5 Les organismes impliqués dans la gestion intégrée des ressources en eau**

Le territoire du Québec méridional est découpé en 40 zones de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour permettre à tous les acteurs de l'eau de participer à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV). Chaque zone est sous la responsabilité d'un organisme de bassin versant (OBV) ayant pour mission de « favoriser la mobilisation, la concertation et le passage à l'action des citoyens et des acteurs de l'eau » (MDDEFP, 2012, p. 2). Les OBV d'une même région sont regroupés au sein d'une Table de concertation régionale (TCR) qui relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En Outaouais, la Table de concertation régionale et sept OBV sont impliqués dans l'élaboration d'un projet de gestion intégrée des ressources en eau de la section fluviale du bassin versant de la rivière des Outaouais située en territoire québécois. Ce projet a pour but de développer un plan régional de gestion des ressources en eau et de mettre sur pied une structure de gouvernance collégiale fondée sur une approche de concertation entre les sept OBV concernées et la TCR<sup>11</sup>. Les trois OBV présentes sur le territoire de la région de l'Outaouais sont l'Agence de bassin versant des Sept, le Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre et l'OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

En Ontario, la gestion des bassins versants est confiée à un réseau de 36 offices de protection de la nature, qui relèvent du ministère de l'Environnement, de la Protection

---

<sup>11</sup> COBALI. Projet rivière des Outaouais. <https://www.cobali.org/projet-riviere-des-outaouais/>

de la nature et des Parcs, et ont pour mission d’amener les municipalités faisant partie d’un même bassin versant à travailler ensemble à la gestion des ressources locales<sup>12</sup>. Le territoire de l’Est ontarien qui nous intéresse compte principalement trois offices de protection de la nature :

- La Conservation de la Nation Sud, dont le territoire englobe notamment des parties des comtés unis de Prescott et Russell et la Ville d’Ottawa »<sup>13</sup>.
- L’Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau (Rideau Valley Conservation Authority), dont le territoire englobe une zone de 4 000 km<sup>2</sup> de l’Est de l’Ontario comprenant les villes de Portland, Perth, Smith Falls, Merrickville, Kemptville et Manotick.
- Enfin, l’Office de protection de la nature de la vallée Mississippi (Mississippi Valley Conservation Authority), dont le territoire recouvre une partie de la ville d’Ottawa, entre la baie Marshall et la baie Shirley le long de la rivière des Outaouais<sup>14</sup>.

### **3.6 La Commission de la capitale nationale, seule structure officielle de gouvernance transfrontalière**

En tant que responsable de la planification à long terme et de l’intendance des terres fédérales de la région de la capitale nationale, la Commission de la capitale nationale (CCN) « travaille en collaboration avec les intervenants pour mettre en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale » et gère la Trame verte de la région, composée du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure ainsi que des parcs et terrains urbains. Dans le cadre de son mandat, la CCN est responsable de protéger plus de 55 000 hectares de terrains et de plans d’eau qui contribuent à la biodiversité et à la qualité de vie dans la région<sup>15</sup>. Ce mandat de conservation des aires naturelles en territoire urbain et périurbain (Ottawa, Gatineau et MRC des Collines) procure une valeur ajoutée au territoire transfrontalier. Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2018-2023, la CCN reconnaît la nécessité de travailler en partenariat pour créer des collectivités durables. « La CCN réunit des groupes de conservation, des défenseurs du transport actif, des spécialistes de l’économie d’énergie, des urbanistes et des organisations écologistes, de même que ses partenaires de la Ville d’Ottawa, de la Ville de Gatineau et des autres ordres de gouvernement pour recueillir des idées et mettre en œuvre des projets qui

---

<sup>12</sup> Gouvernement de l’Ontario. [Les offices de protection de la nature](#).

<sup>13</sup> <https://www.nation.on.ca/fr/%C3%A0-propos/%C3%A0-propos-de-nous>

<sup>14</sup> <https://mvc.on.ca/>

<sup>15</sup> Informations tirées du site Web de l’organisme, à <https://ccn-ncc.gc.ca/a-propos-de-nous>. Consulter la partie « Aménagement » de ce rapport pour de plus amples renseignements sur la CCN.

permettront à la région de faire face aux défis et de profiter des possibilités qui lui sont offertes » (CCN, 2018, p. 9).

**Tableau 1. Comparatif des acteurs et structures de gouvernance de part et d'autre.**

OUTAOUAIS	EST ONTARIEN
Conférence des préfets de l'Outaouais	Eastern Ontario Warden's Caucus
CREDDO	Pas d'équivalent
Enviro Éduc-Action	Conseil de l'intendance environnementale d'Ottawa
Action Climat Outaouais	Écologie Ottawa
Ville de Gatineau	Ville d'Ottawa
4 MRC : Pontiac Vallée-de-la-Gatineau Collines-de-l'Outaouais Papineau	3 municipalités régionales : Comté de Renfrew Comté de Lanark Comtés unis de Prescott et Russell
Trois organismes de bassin versant : Agence de bassin versant des Sept Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon	Offices de protection de la nature : Conservation de la Nation Sud Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau Office de protection de la nature de la vallée Mississippi
<b>Commission de la capitale nationale (CCN)</b>	

#### 4. Gatineau et Ottawa : des démarches en parallèle pour agir sur des enjeux communs

La protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques sont des enjeux planétaires, qui touchent à de multiples dimensions (santé, aménagement du territoire, écologie, transport, économie, etc.) et qui ont des impacts à plusieurs niveaux. Parce qu'ils occupent un territoire unifié d'un point de vue géographique et climatique, et notamment parce qu'ils se partagent un même bassin hydrographique, l'Outaouais et l'Est ontarien font face à des enjeux et des impacts environnementaux similaires.

## 4.1 Deux villes, deux provinces, un même combat

En tant que villes importantes séparées par une frontière provinciale, mais formant une région métropolitaine intégrée, Ottawa et Gatineau sont particulièrement représentatives du caractère transfrontalier des enjeux environnementaux vécus dans la région. Les villes d'Ottawa et de Gatineau forment ensemble une agglomération urbaine de presque 1,5 million d'habitants confrontée aux défis de transport et d'aménagement du territoire inhérents aux zones densément peuplées. La forte croissance démographique exerce en effet des pressions sur l'organisation du territoire et accentue l'étalement urbain, au détriment de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité (Ville d'Ottawa, 2019; Action Climat Outaouais, s.d.).

### Des collaborations avec la CCN

La CCN et les Villes de Gatineau et d'Ottawa collaborent de plus en plus sur des enjeux environnementaux et climatiques touchant la région de la capitale nationale.

En 2012, la CCN participait avec les deux villes à l'initiative conjointe *Choisir notre avenir*, fondée sur l'intégration des concepts de durabilité et de résilience dans la planification urbaine de la région de la capitale nationale. La CCN a aussi fait appel à l'expertise des Villes d'Ottawa et de Gatineau pour l'élaboration de sa Stratégie de développement durable 2018-2023.

En 2019, Ottawa et Gatineau ont collaboré avec la CCN à la réalisation d'une toute première évaluation et cartographie du couvert forestier urbain. Cette initiative permet de documenter l'importance des services écosystémiques et des bienfaits que procure la forêt urbaine en tant qu'infrastructure verte, et son utilité face aux nombreux défis environnementaux auxquels les villes sont confrontées. Enfin, les deux villes collaborent actuellement à l'élaboration du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale du Canada, un projet mené sous la direction de la CCN.

Sources :

CCN. Stratégie de développement durable 2018-2023.

Ville d'Ottawa (2012). *Framing our Future. A Plan for sustainability and resilience in Canada's capital region.*

Ville d'Ottawa. *Nouveau Plan officiel. Le cadre naturel d'Ottawa*, mars 2019.

Ville d'Ottawa, Ville de Gatineau, CCN. *Évaluation du couvert forestier. Région de la capitale du Canada*, automne 2019.

<https://ccn-ncc.gc.ca/projets/plan-integre-long-terme-liens-interprovinciaux>

Les changements climatiques représentent une menace grandissante également, et ce pour l'ensemble du territoire, comme en témoigne l'augmentation des périodes de



canicule et des événements météorologiques extrêmes. En moins de trois ans, deux inondations historiques ont affecté la région de l'Outaouais et de l'Est ontarien aux printemps de 2017 et 2019, sans compter les tornades dévastatrices qui ont frappé plusieurs secteurs des villes de Gatineau et d'Ottawa en septembre 2018. Les administrations municipales sont d'ailleurs engagées dans des mesures de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment dans les secteurs du transport et du bâtiment, pour tenter de limiter les impacts des changements climatiques. Notons que le secteur du transport est responsable à lui seul de 44 % des émissions de GES de la collectivité, tant à Ottawa qu'à Gatineau, une situation liée en particulier à la forte dépendance à l'automobile accentuée par l'étalement urbain dans les deux villes. Les émissions du secteur du bâtiment, qui proviennent principalement du chauffage, représentent respectivement 45 % et 42 % des émissions générées par la collectivité à Ottawa et à Gatineau (Ville de Gatineau, 2021; Ville d'Ottawa, 2020a).

La gestion des matières résiduelles a aussi un impact important sur les émissions de GES, car le méthane produit par les matières organiques enfouies dans les décharges est 25 fois plus dommageable pour l'environnement que le dioxyde de carbone (Ville d'Ottawa, 2020a). En conformité avec les politiques, normes et cibles établies par le gouvernement provincial, les administrations municipales sont responsables de gérer la collecte, le recyclage, le compostage et l'élimination des ordures ménagères<sup>16</sup>. Au Québec, cette responsabilité incombe aux municipalités régionales, qui doivent se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Avec la mise en œuvre de son PGMR 2016-2020, la Ville de Gatineau a réussi à réduire de près de 100 kg le volume de déchets ultimes par habitant éliminés grâce à la mise en place d'un système tarifaire dans le secteur résidentiel et à l'extension de la collecte des matières compostables aux multilogements. Ces mesures ont permis à la Ville de se hisser au 1<sup>er</sup> rang des grandes villes du Québec, avec seulement 287 kg de déchets ultimes par habitant éliminés en 2019 (Ville de Gatineau, 2020). Dans le cadre de son Plan directeur des déchets solides, la Ville d'Ottawa s'est notamment dotée d'un système de captage des gaz d'enfouissement qui « produisent suffisamment d'électricité pour alimenter 6 000 résidences d'Ottawa » et d'un programme de bacs verts qui permet de réduire les émissions de GES associées aux déchets alimentaires (Ville d'Ottawa, 2020a).

---

<sup>16</sup> Le gouvernement fédéral joue lui aussi un rôle dans l'établissement et la mise en œuvre des normes sur certains enjeux d'intérêt commun en vue de réduire le volume de déchets envoyés aux sites d'enfouissement et améliorer la gestion des ressources, en plus de déterminer les approches et les pratiques exemplaires permettant de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre découlant de la gestion des déchets. Source : Gouvernement du Canada. [Déchets solides municipaux : une responsabilité partagée](#).

Le traitement des eaux usées est un autre enjeu important pour Ottawa et Gatineau. Les surverses d'égouts unitaires (c'est-à-dire les égouts transportant à la fois les eaux pluviales et les eaux usées) dans la rivière des Outaouais constituent une problématique transfrontalière majeure. En effet, les eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées peuvent nuire à la santé de l'écosystème aquatique et du bassin versant, nuire à la qualité de l'eau des plages et poser un risque pour la santé des personnes qui utilisent les cours d'eau à des fins récréatives. Dans les régions urbaines densément peuplées et en croissance rapide comme la région d'Ottawa-Gatineau, l'imperméabilisation croissante de la couverture terrestre (par l'asphalte et le béton) empêche le sol d'absorber les eaux de pluie, qui s'écoulent dans les égouts. Lors de précipitations abondantes, l'incapacité du réseau d'égouts à contenir les eaux usées entraîne des surverses dans la rivière (Garde-rivière des Outaouais, s.d.).

### **Des mesures importantes pour réduire les déversements d'eaux usées**

Ces dernières années, la Ville d'Ottawa a entrepris une série de projets dans le cadre de son *Plan d'action pour la rivière des Outaouais* afin d'empêcher le déversement des eaux usées dans la rivière, dont la construction sous la ville de deux énormes tunnels de stockage. Ces tunnels, mis en service à l'automne 2020, permettront de stocker temporairement les eaux de ruissellement et les eaux usées en cas d'importantes précipitations et de réduire considérablement le nombre de déversements dans la rivière.

La Ville de Gatineau a, pour sa part, investi des sommes importantes dans l'amélioration de sa principale usine de traitement des eaux usées de manière à améliorer la qualité de l'eau qu'elle rejette dans la rivière. Cependant, le réseau de la ville compte encore 127 km d'égouts combinés à séparer et ne suffit pas à traiter la quantité d'eaux usées produites. En 2019 seulement, la Ville aurait déversé ses eaux usées dans la rivière des Outaouais et la rivière du Lièvre à 1 459 reprises, ce qui la place au 10<sup>e</sup> rang des pires villes dans la province à ce chapitre. Avec les projets de développement de plusieurs nouveaux quartiers résidentiels, les changements climatiques et la multiplication des périodes de précipitations abondantes, l'enjeu des déversements d'eaux usées risque de s'aggraver.

Sources :

Bélanger, Mathieu. « [Gatineau au 10<sup>e</sup> rang des pires villes pour le déversement d'eaux usées](#) ». Le Droit, 28 octobre 2020.

ICI Ottawa-Gatineau. « [Les tunnels de stockage d'égouts de la Ville d'Ottawa finalement en service](#) », 21 novembre 2020.

## 4.2 Des outils pour faire face à l'urgence climatique

Ces dernières années, la crise climatique a incité les deux villes à s'engager plus fermement dans la poursuite d'objectifs de protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique. En 2008, la Ville de Gatineau s'est dotée d'une politique environnementale assortie d'un premier plan d'action (2009-2013), puis a réalisé un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre en 2009. Un Plan de réduction des émissions municipales de gaz à effet de serre a été adopté en 2012, puis un second inventaire des émissions a été réalisé en 2015 et des objectifs de réduction des émissions de GES provenant de la Ville et de la collectivité ont été fixés pour 2020. En 2013, la Ville mettait en service son nouveau système de transport en commun rapide (Rapibus) et adoptait un nouveau schéma d'aménagement et de développement axé sur un contrôle de l'étalement urbain, l'encouragement de la mobilité durable et la protection des écosystèmes. Du second plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale a découlé un nouveau Plan de gestion des matières résiduelles ambitieux en 2016 et un Plan de gestion de l'eau 2017-2021 à la suite des inondations historiques du printemps de 2017. En 2018, Gatineau a adopté la Déclaration d'urgence climatique et amorcé l'élaboration d'une stratégie de gestion des enjeux climatiques. Le Plan climat de Gatineau, un plan qui « orientera les actions de la Ville et de la population pour les prochaines années afin de faire face aux changements climatiques et aux enjeux qui en découlent », est attendu à la fin de l'été 2021 (Ville de Gatineau, 2021). La lutte aux changements climatiques implique également de délaisser les énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. En février 2021, la Ville de Gatineau se réjouissait de l'annonce d'un projet de construction d'une usine de production d'hydrogène vert dans le secteur de Masson-Angers. Ce projet novateur réalisé par les entreprises Evolgen et Gazifère en partenariat avec le CREDDO permettra à l'Outaouais de se démarquer en tant que région engagée dans la transition énergétique<sup>17</sup>.

La Ville d'Ottawa s'est engagée dans des démarches similaires pour faire face à la crise climatique. Elle réalise des inventaires annuels de ses émissions de GES, se fixe des cibles de réduction des émissions de GES et a mis en place divers projets d'importance pour atteindre ses cibles, tels que l'implantation du train léger, la récupération et diminution des gaz d'enfouissement, la conversion de l'éclairage de rue et la modernisation des installations municipales afin de réduire la consommation énergétique. À l'instar de Gatineau et d'autres villes canadiennes, Ottawa a déclaré l'état d'urgence climatique en 2019. En 2020, elle adoptait un Plan directeur sur les changements climatiques, c'est-à-

---

<sup>17</sup> [Evolugen et Gazifère annoncent le développement d'un des plus grands projets canadiens d'injection d'hydrogène vert situé au Québec](#), 25 février 2021.

dire « le cadre qui orientera les interventions d’Ottawa afin d’atténuer les effets des changements climatiques et de s’y adapter au cours des trois prochaines décennies ». Ce plan comprend notamment le lancement de la stratégie « Évolution énergétique : la stratégie de la collectivité d’Ottawa pour la transition énergétique » (Ville d’Ottawa, 2020b, p. 8-9). Enfin, la Ville d’Ottawa est en train de préparer son nouveau Plan officiel, dont une des orientations stratégiques consiste à « enchâsser la résilience en matière d’environnement, de climat, de santé et d’énergie dans les politiques d’aménagement » (Ville d’Ottawa, s.d., p. 1).

### **L’adaptation climatique et la transition énergétique : une opportunité de collaboration transfrontalière future**

Dans son Plan climat, la **Ville de Gatineau** se fixe des cibles de réduction à l’horizon 2030 de 35 % des émissions de la collectivité et de 50 % des émissions corporatives par rapport à 2015, et vise la carboneutralité en 2050. Le Plan climat, qui intègre deux volets, soit l’adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de GES, « permettra à la Ville d’organiser une réponse collective relativement aux défis climatiques. [Il représente] une occasion de rassembler tous les acteurs clés de la société ».

Dans son Plan directeur sur les changements climatiques, la **Ville d’Ottawa** se fixe comme objectif de réduire les émissions de la collectivité de 68 % d’ici 2030 par rapport à 2012 et d’atteindre la carboneutralité d’ici 2050. Une des mesures prioritaires du Plan consiste à « définir une structure de gouvernance pour renforcer les capacités de la municipalité et de la collectivité, harmoniser les priorités et partager les responsabilités en vue de faire face aux changements climatiques ».

Sources :

Ville de Gatineau. « Gatineau vise la carboneutralité d’ici 2050 ». Communiqué, 23 février 2021.

Ville d’Ottawa. [Plan directeur sur les changements climatiques](#), 2020, p. 44.

## **5. Des actions concertées pour faire face aux enjeux environnementaux et climatiques : le cas de la rivière des Outaouais**

La nature fait fi des frontières administratives et géographiques. Pour cette raison, les enjeux environnementaux touchent inévitablement les deux territoires. La rivière des Outaouais illustre parfaitement cette réalité en faisant intervenir plusieurs enjeux



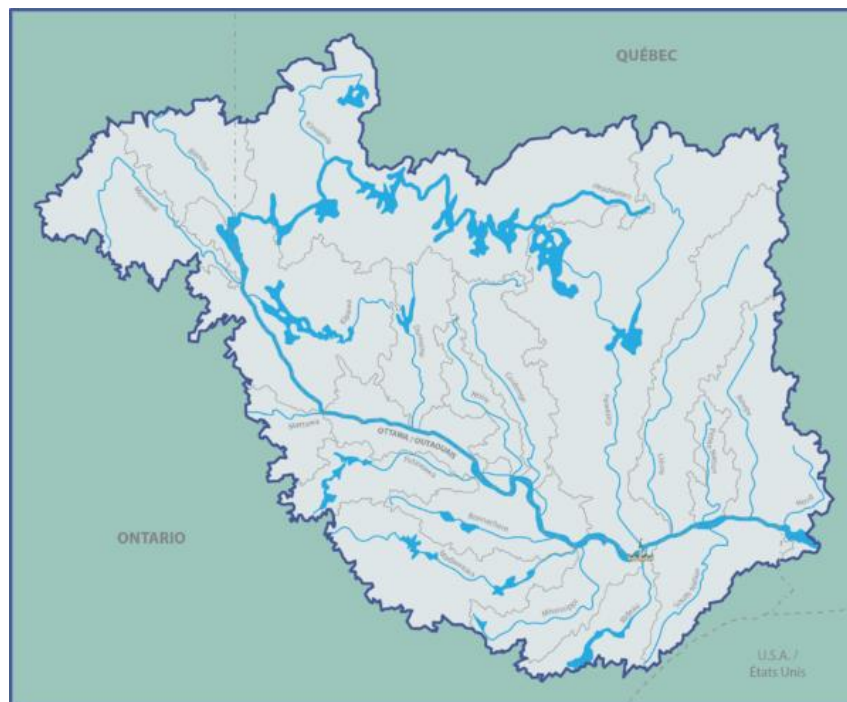
environnementaux qui sont nécessairement transfrontaliers et qui affectent de façon transversale plusieurs secteurs du développement. Ceux-ci donnent également lieu à certaines initiatives formelles de collaboration transfrontalière entre l’Outaouais et l’Est ontarien.

## 5.1 La rivière des Outaouais : un rôle socioéconomique, culturel et environnemental essentiel dans la région

Longue de plus de 1 130 km, la rivière des Outaouais prend sa source dans le lac des Outaouais, dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, et zigzague vers l’ouest jusqu’au lac Témiscamingue, en Ontario, avant de redescendre vers le sud pour devenir la frontière naturelle entre l’Ontario et le Québec jusqu’à Hawkesbury, dans les comtés unis de Prescott-Russell. La rivière poursuit ensuite sa course en territoire québécois jusqu’à Montréal, où elle se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

Le bassin versant de la rivière des Outaouais, d’une superficie de 146 334 km<sup>2</sup>, se trouve donc à cheval sur les deux provinces, dans une proportion de 65 % au Québec et de 35 % en Ontario (Trudeau, 2019) (voir Carte 1). Ce territoire unifié du point de vue ancestral pour le peuple algonquin est aussi le milieu de vie de 10 Premières Nations algonquines Anishinabeg.

**Carte 1. Bassin versant de la rivière des Outaouais**



Source : Garde-rivière des Outaouais, <https://ottawariverkeeper.ca/fr/le-bassin-versant-en-bref/>

Frontière tangible entre les deux provinces et plus important affluent du fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais joue un rôle essentiel dans la région d'un point de vue socioéconomique, culturel et environnemental :

- En tant que source d'eau potable pour la majorité des habitants de la grande région;
- En tant que milieu récepteur des eaux usées;
- Comme importante source de production d'énergie;
- En raison de son énorme potentiel récréotouristique;
- Pour son importance historique dans le développement de la région;
- Et pour la place centrale qu'elle occupe dans l'histoire et le mode de vie traditionnel du peuple algonquin.

Les valeurs associées à la rivière font cependant face à diverses menaces. Les déversements d'eaux usées, la perte d'habitats et la dégradation des écosystèmes comptent parmi les principaux enjeux liés à la protection de la rivière. Le stockage des déchets nucléaires de Chalk River est un autre sujet de préoccupation important pour l'ensemble des habitants du territoire transfrontalier en raison des risques de contamination de la rivière des Outaouais qui pourrait en résulter. Situés à Deep River, à environ 200 km en amont d'Ottawa-Gatineau, les laboratoires nucléaires posent un risque de contamination de l'eau en raison de leur emplacement sur les rives de la rivière des Outaouais.

« À la différence d'un bon nombre de ses affluents, le cours principal de la rivière des Outaouais ne relève d'aucun organisme de bassin versant (OBV) du Québec ni office de protection de la nature (Conservation Authority) de l'Ontario (Trudeau, 2019). De plus, la superposition des frontières et des usages de ce plan d'eau situé à cheval sur deux provinces s'avère d'une grande complexité quand il s'agit de mettre en place un modèle de gouvernance efficace et cohérent :

« Reflet des frontières politiques, de l'attribution historique des pouvoirs législatifs et des modèles de peuplement et d'utilisation, la rivière des Outaouais et ses affluents sont soumis au chevauchement des lois, des politiques et des priorités du gouvernement fédéral, de deux gouvernements provinciaux, de différents organismes et agences, de l'industrie, du secteur privé et de plus de 200 municipalités et communautés autochtones disséminées au sein du bassin versant » (Sentinelle Outaouais, 2017, p. 5).

## 5.2 Garde-rivière des Outaouais : un acteur majeur de la coopération transfrontalière

La rivière des Outaouais et son bassin versant, en tant qu'écosystème naturel englobant plusieurs territoires administratifs et dont dépendent de nombreuses collectivités, appelle une gestion intégrée reposant sur la collaboration de tous les acteurs concernés, tels que les gouvernements du Québec et de l'Ontario (via le comité conjoint Ontario-Québec notamment), le gouvernement fédéral, les municipalités, les peuples autochtones, les organisations locales de gestion des bassins versants et les industries. D'autres intervenants, tels que des chercheurs universitaires, des groupes citoyens et des ONG, participent activement à cet effort. Garde-rivière des Outaouais est de ce nombre.

Garde-rivière des Outaouais est un groupe d'action communautaire sans but lucratif voué à la défense de la rivière des Outaouais. Cet organisme indépendant et reconnu pour son expertise est dirigé par un conseil d'administration formé de personnes de divers horizons, des deux provinces et de la nation Anishinabe. Sa mission consiste à sensibiliser et à mobiliser la population en vue de protéger et de promouvoir la santé et la diversité écologique de la rivière des Outaouais et de ses affluents, par une approche axée sur la collaboration, le respect de la réglementation et la mise en œuvre de solutions efficaces<sup>18</sup>. En tant que leader dans la protection et la promotion de la santé écologique de cet écosystème, Garde-rivière des Outaouais s'emploie depuis de nombreuses années à sensibiliser les autorités aux déficiences d'un modèle de gouvernance basé sur la fragmentation et la dispersion des pouvoirs et des responsabilités entre les gouvernements, et à promouvoir un nouveau modèle de « gouvernance inclusive et durable » du grand bassin versant de la rivière des Outaouais fondé sur « l'engagement et l'action des différents paliers de gouvernement, de l'industrie et de la société civile » (Sentinelle Outaouais, 2017, p. 11). À cet égard, l'ONG reconnaît le rôle de gardiens et de protecteurs de l'eau du peuple Algonquin Anishinabeg et collabore de près avec eux (Garde-rivière des Outaouais, 2020a).

Garde-rivière a mené diverses actions en vue d'améliorer la gouvernance du bassin versant de la rivière. En 2015, l'organisme réussissait à amener des représentants de divers secteurs de la société à signer la *Déclaration de Gatineau*, par laquelle les signataires reconnaissent que la protection du bassin versant de la rivière des Outaouais est une responsabilité partagée<sup>19</sup>. Les efforts déployés pour mettre en œuvre les actions

---

<sup>18</sup> <https://www.ottawariverkeeper.ca/fr/press-kit/>

<sup>19</sup> La *Déclaration de Gatineau* peut être consultée à <https://www.ottawariverkeeper.ca/wp-content/uploads/2015/05/Gatineau-Declaration-FR-v8-1.pdf>

de cette déclaration ont notamment donné lieu à l'attribution du statut patrimonial officiel à la rivière des Outaouais par les gouvernements du Canada et du Québec.

« La Déclaration de Gatineau a été créée conjointement par le Comité consultatif du Sommet de la rivière des Outaouais représentant divers secteurs de la société y compris les administrations municipales, et les Premières Nations, les entreprises, les organismes provinciaux et fédéraux et des organismes sans but lucratif. La déclaration résume les raisons pour lesquelles la rivière est importante et présente une vision unifiée de la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs »<sup>20</sup>.

En 2017, l'organisme proposait la création d'un Conseil de bassin de la rivière des Outaouais, un groupe multisectoriel et collaboratif qui « faciliterait et améliorerait l'échange d'information, approfondirait les relations et établirait la confiance entre les différents intervenants de tout le bassin versant de la rivière des Outaouais ». Ce conseil regrouperait des représentants de tous les intervenants concernés, « y compris les Premières Nations, les gouvernements municipaux, les agences provinciales et fédérales et les organismes non gouvernementaux, ainsi que de représentants des entreprises, de l'industrie et du tourisme, qui sont motivés par au moins un enjeu ou un intérêt commun pour travailler ensemble à protéger et à restaurer la rivière des Outaouais au moyen de mesures convenues » (Sentinelle Outaouais, 2017, p. 19-20).

Garde-rivière des Outaouais collabore également avec les villes d'Ottawa et de Gatineau en vue de réduire les débordements d'eaux usées dans la rivière et d'assurer une surveillance plus étroite de la qualité de l'eau pour permettre aux usagers récréatifs de profiter en toute sécurité de ce plan d'eau. À ce sujet, la Ville d'Ottawa a adopté en 2009 le Plan d'action de la rivière des Outaouais, qui comporte « 17 projets individuels visant à améliorer l'état de la rivière des Outaouais et à préserver la salubrité des milieux aquatiques pour les générations futures »<sup>21</sup>. La Ville de Gatineau, sur l'autre rive, n'est toutefois pas partenaire de ce plan d'action<sup>22</sup>.

En mai 2019, Garde-rivière des Outaouais publiait un premier « Bilan de santé de la rivière des Outaouais », fruit de plus d'un an de recherche et de consultations auprès d'experts, d'organismes homologues, des Premières Nations et d'agences gouvernementales. Ce rapport contient pour la toute première fois une liste d'indicateurs communs pour établir

---

<sup>20</sup> <https://www.ottawariverkeeper.ca/fr/gouvernance-du-bassin-versant/declaration-de-gatineau/>

<sup>21</sup> <https://ottawa.ca/fr/vivre-ottawa/environnement-conservation-et-climatique/protection-des-cours-deau-dottawa/plan-daction-de-la-riviere-des-outaouais>

<sup>22</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/714653/traitement-eaux-usees-ottawa-groupes-environnementaux>

le bilan de santé écologique du bassin versant de la rivière des Outaouais, en remplacement des paramètres différents utilisés auparavant par chacune des agences et administrations concernées. Une deuxième phase de ce projet est en marche et « comprend nombre d'initiatives intéressantes dont certaines s'appuient sur des projets conjoints de surveillance avec la Première Nation Kebaowek et Kitigan Zibi Anishinabeg » (Garde-rivière des Outaouais, 2019, p. 3).

Enfin, Garde-rivière des Outaouais entend collaborer et partager ses connaissances avec les acteurs membres du nouveau partenariat établi en février 2020 par le gouvernement du Québec en vue d'instaurer une approche de gestion intégrée des ressources en eau pour le bassin versant de la rivière des Outaouais. Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) assurera la coordination de cette nouvelle initiative impliquant les sept OBV du bassin versant de la rivière des Outaouais, la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent-Grand Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Garde-rivière des Outaouais, 2020b). Fait à noter, aucun acteur du côté ontarien de la rivière ne participe à cette initiative.

Garde-rivière est aussi impliqué dans plusieurs autres dossiers et campagnes de sensibilisation en vue de préserver la biodiversité de cet écosystème aquatique et de protéger la rivière contre divers polluants, tels que les microplastiques. En particulier, l'organisme joue un rôle important en tant qu'expert au sein des comités techniques du controversé projet de site de gestion des déchets nucléaires à Chalk River, en plus de tenir le public informé et d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral.

## **5.3 Autres structures et acteurs impliqués dans la gouvernance transfrontalière de l'eau**

### **5.3.1 Comité conjoint Ontario-Québec sur la gestion de l'eau**

En 2015, les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont créé le Comité conjoint Ontario-Québec sur la gestion de l'eau. Ce comité a pour mandat de « faciliter la coopération et l'échange d'information entre le Québec et l'Ontario sur une diversité d'enjeux liés à la gestion de l'eau, comme celle de [...] la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais, [et de travailler] à la recherche de solutions communes pour la gestion des bassins hydrographiques et des plans d'eau partagés »<sup>23</sup>. Le mandat de ce comité a été réaffirmé en vertu de l'Accord de coopération environnementale de 2016 entre l'Ontario

---

<sup>23</sup> Gouvernement de l'Ontario. « Gestion de l'eau : Le Québec et l'Ontario renforcent leur collaboration », bulletin du 29 mai 2015. <https://news.ontario.ca/fr/bulletin/32972/gestion-de-leau-le-quebec-et-lontario-renforcent-leur-collaboration>

et le Québec. En signant cet accord, les gouvernements de l'Ontario et du Québec se sont notamment engagés à renforcer la coopération bilatérale existante, à échanger de l'information sur les bassins versants et les écosystèmes communs, à travailler ensemble pour régler les problèmes environnementaux et à prévenir et atténuer les effets transfrontaliers négatifs (gouvernement de l'Ontario, 2015; gouvernement de l'Ontario, 2016a).

### **5.3.2 Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais**

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (la Commission de planification) est chargée d'assurer la gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de l'Outaouais, afin de minimiser les impacts liés aux inondations et aux étiages le long de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Cet organisme établi en 1983 par les gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario chapeaute le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais, formé de représentants des quatre organismes qui exploitent les principaux réservoirs dans le bassin et qui sont chargés des activités d'exploitation quotidiennes aux barrages, c'est-à-dire : Hydro-Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, Ontario Power Generation, et Services publics et Approvisionnement Canada. Les membres du comité s'entendent sur les stratégies de régularisation appropriées à mettre en œuvre, conformément aux politiques de régularisation et aux critères adoptés par la Commission de planification<sup>24</sup>.

## **5.4 La protection de l'environnement et le développement durable comme prétexte à d'autres collaborations transfrontalières**

### **5.4.1 Le « Pacte d'amitié » entre la MRC d'Argenteuil, la MRC de Papineau et les Comtés Unis de Prescott et Russell**

Depuis 2011, la MRC d'Argenteuil, dans la région des Laurentides, la MRC de Papineau en Outaouais et les Comtés Unis de Prescott et Russell dans l'Est ontarien sont liés par un « pacte d'amitié » par lequel ils s'engagent à travailler en partenariat dans des dossiers touchant à divers enjeux communs, et notamment la protection de l'environnement. En septembre 2019, les trois gouvernements régionaux ont pris l'engagement de protéger la rivière des Outaouais en signant la Déclaration de la protection de la rivière des Outaouais et en concluant un partenariat avec l'organisme Garde-rivière des Outaouais (Pelletier, 2019).

---

<sup>24</sup> <http://rivieredesoutaouais.ca/renseignements/faq/>

#### **5.4.2 Stratégie interprovinciale de transport collectif**

Dans l'objectif d'encourager la mobilité durable et de réduire la dépendance à l'automobile dans la région de la capitale nationale, une Stratégie interprovinciale de transport collectif réunissant la Commission de la capitale nationale, la Ville d'Ottawa et la Société de transport de l'Outaouais (STO), avec la participation de la Ville de Gatineau, a été mise en œuvre en 2013. Cette stratégie permettra de réduire les impacts du transport sur l'environnement en améliorant la coordination et la planification entre les deux sociétés de transport collectif (STO et OC Transpo). L'objectif ultime est d'améliorer la fluidité des déplacements entre les deux rives et d'aboutir à une meilleure intégration des deux réseaux, dans une optique de mobilité durable et de transport écologique<sup>25</sup>.

#### **5.4.3 Accord de coopération environnementale de 2016 entre l'Ontario et le Québec**

À une échelle plus large, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont conclu un Accord en matière de coopération environnementale en 2016 qui couvre tous les enjeux environnementaux communs aux deux provinces et vise à maintenir leur engagement à collaborer dans la lutte contre les changements climatiques et la gestion des enjeux liés à l'air et à l'eau. Cette entente poursuit plus particulièrement les objectifs suivants en ce qui concerne les enjeux transfrontaliers :

« Améliorer la coopération en matière de mesures de prévention et d'intervention pour répondre aux situations d'urgence environnementale transfrontalières, afin d'améliorer la protection environnementale et de protéger davantage la santé et la sécurité humaines.

Accroître l'échange d'informations et de compétences techniques en matière de collecte de données transfrontalières et d'analyse des données sur les écosystèmes, la biodiversité et les territoires communs<sup>26</sup> ».

---

<sup>25</sup>[http://www.sto.ca/fileadmin/user\\_upload/communications/PDF/Documents\\_externes/Rapport%20sommaire-Strategie%20interprovinciale%20de%20transport.pdf](http://www.sto.ca/fileadmin/user_upload/communications/PDF/Documents_externes/Rapport%20sommaire-Strategie%20interprovinciale%20de%20transport.pdf)

<sup>26</sup> <https://news.ontario.ca/fr/backgrounder/42340/la-cooperation-en-matiere-denvironnement>



## 6. Références

- Action Climat Outaouais (s.d.). [Enjeu : Les enjeux climatiques en Outaouais – Gatineau](#).
- Commission de la capitale nationale (2018). [Stratégie de développement durable 2018-2023](#).
- Dupras, J., L'Ecuyer-Sauvageau, C., Auclair, J., He, J. et Poder, T. (2016). Capital naturel. La valeur économique de la trame verte de la Commission de la capitale nationale. Commission de la capitale nationale et Fondation David Suzuki, décembre 2016.
- Garde-Rivière des Outaouais (2019). [Rapport annuel 2019](#).
- Garde-rivière des Outaouais (2020a). [Rapport annuel 2020](#).
- Garde-rivière des Outaouais (2020b). [« Garde-rivière des Outaouais accueille favorablement la mise en place d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau pour le bassin versant de la rivière des Outaouais »](#). Communiqué, 21 février 2020.
- Garde-rivière des Outaouais (s.d.). [Surverses d'égouts unitaires](#).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2012). [Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence](#). Québec.
- Observatoire du développement de l'Outaouais (2018a). Rapport synthèse. Tournée des territoires de l'Observatoire du développement de l'Outaouais 2018.
- Observatoire du développement de l'Outaouais (2018b). L'Outaouais aux frontières des possibilités. Bilan du Forum des acteurs du développement de l'Outaouais. 11 octobre 2018.
- Pelletier, É. (2019). « Les MRC et les CUPR s'entendent pour protéger la rivière des Outaouais ». Le Droit, 3 septembre 2019.
- Sentinelles Outaouais (2017). Gouvernance du bassin versant de la rivière des Outaouais : Le bien-fondé d'un Conseil de bassin. Document de discussion. Mars 2017.
- Trudeau, M. (2019). [Gatineau : Mieux connaître et évaluer notre eau récréative. Première étude de la santé du bassin versant de la rivière des Outaouais](#). Garde-rivière des Outaouais.
- Ville d'Ottawa (2012). [Framing our Future. A Plan for sustainability and resilience in Canada's capital region](#). Document élaboré en collaboration avec la Ville de Gatineau et la CCN.
- Ville d'Ottawa (2019). Nouveau Plan officiel. Le cadre naturel d'Ottawa. Mars 2019.
- Ville d'Ottawa (2020a). Plan directeur des déchets solides. [Émissions de gaz à effet de serre](#).
- Ville d'Ottawa (2020b). [Plan directeur sur les changements climatiques](#).
- Ville d'Ottawa (s.d.). [Résumé des politiques sur les changements climatiques de la version provisoire du Plan officiel](#).
- Ville de Gatineau (2008). Une ville verte à la portée de la main! Politique environnementale de la Ville de Gatineau.



Ville de Gatineau (2020). [Gatineau dresse un bilan positif de son plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020](#). Communiqué de la Ville de Gatineau. 23 février 2020.

Ville de Gatineau (2021). [Gatineau vise la carboneutralité d'ici 2050](#). Communiqué de la Ville de Gatineau. 23 février 2021.